

Effervescences créatives

Par Gislaine Arieu et Sylvie Combe, écrivains publics et formatrices en ateliers d'écriture

Atelier du matin : « les écrits illisibles »

Ce premier atelier d'une durée de 45 mn avait pour objectif de permettre une réflexion sur :

- la difficulté à comprendre un texte (juridique, littéraire, technique et codé par sigles)
- la place du professionnel pouvant répondre aux interrogations soulevées par celui-ci.
-

Le public est tout d'abord invité à lire quatre textes :

1

A notre avis, la même analyse s'applique aux achats effectués par les sociétés non cotées dans le cadre de l'article L. 225-209-2 du code de commerce.

Elles sont également à appliquer aux achats effectués par les sociétés, cotées ou non, dans le cadre de l'article L. 225-208 du code de commerce.

Informations à donner dans l'annexe – Lorsqu'une société a acheté ses propres actions, elle en fait mention dans l'annexe. L'annexe fait apparaître le nombre et la valeur des actions propres détenues à la fin de l'exercice ainsi que les mouvements intervenus au cours de l'exercice tant aux comptes 502 que 2771 et 2772.

Elle mentionne, le cas échéant, la dépréciation qui serait constatée sur les titres inscrits au compte 2772 s'ils suivaient les règles d'évaluation habituelles pour les titres immobilisés (CNC, avis du Comité d'urgence précité, PCG art.531-3).

Le plan comptable demande, par ailleurs, de faire figurer dans l'annexe un certain nombre d'informations sur les plans d'option d'achat ou de souscription d'actions

2

L'AFP se déchaîne ...

Samedi :

Des IR ont détruit une GP dans le JU. Tout le monde s'en émeut d'autant que le NE avait mis sa SR à disposition. L'UE sollicite le ZH pour dresser la barre avant que FB relate la nouvelle. Les suisses sont KO. AAAELLK organise un symposium dédié aux AAA. Tous les AAAAA y sont conviés.

Les AMAP ont publié leurs chiffres : le constat est édifiant !

Dimanche :

Un DP, DJ depuis son séjour au CO, avoue son impuissance à réunir le CA de BA. FH accuse les USA de faire de la concurrence déloyale avec leur nouvel ADAV.

Une commission d'enquête déterminera si les AESA sont en phase.

L'AIEA décline toute responsabilité dans le conflit qui oppose l'ALBA et ZEWO.

L'ADN d'un adhérent à l'ARDHJB serait très proche de celui d'un salarié du CCITT pour autant que tous deux aient transité par un CFA. DSK appréciera...

3

Empruntournure

Procédé de détournement outrancier, pour ne pas dire honteux, d'un langage policièrement technique.

L'oublicourt augmenté du serlat en vue d'une optimisation de la vexe en tenant compte, tout en vermuchant les blimales décu, des actifs claquemuchés, se prémende des cuscutes en globant une simulacre plâteuse.

Vinguer à contregrumeau de la tendance des démures, froume une surprenante glimace à la fraquetterrie.

Les indicateurs brôment au rape, mais l'englubuse persiste en kitiquant des valeurs bersonfles.

La berzingue de panam clape en légère frise après quatre gommures de hausse d'affilée. Les crevardises damionées consécutives à le pliment sur la grevasse, qui ont cruté le CAC 40 à croumir jusqu'à près de 1 globos aujourd'hui, se sont moufflés en zoup de la troute grâce à la bonne merlose de Wall street.

À la michouille, le CAC 40 berloque de O, 21% à 3.465.24 qurluqu.

Gradubidus de Françoise Biger

La plus haute valeur DAS mesurée pour ce modèle est 0,702 W/kg.

Le débit d'absorption spécifique est mesuré dans des conditions normales d'utilisation, le téléphone émettant à son niveau de puissance maximum certifié dans toutes les bandes de fréquence testées. Dans la pratique, le niveau réel du DAS du téléphone est légèrement inférieur à ce niveau maximum.

En effet, ce téléphone est conçu pour fonctionner à plusieurs niveaux de puissance mais n'utilise que le niveau minimal pour établir une liaison avec le réseau. En général, plus vous êtes proche d'un relais, moins la puissance utilisée par le téléphone est élevée. Avant la commercialisation d'un nouveau modèle au public, la conformité à la Directive Européenne R&TTE doit être démontrée. Parmi ses exigences essentielles, cette directive inclut la protection de la santé et de la sécurité de l'utilisateur et de toute autre personne

Puis, 4 questions étaient posées :

Questions	Réponses	
	OUI	NON
1/ Ce fragment de texte a-t-il soulevé des incertitudes, voire de l'inquiétude ?	46	16
2/ Avez-vous déjà été dans ce type de situation d'incompréhension face à un support écrit (que ce soit médical, juridique, technique, ou autres)	59	3
3/ Avez-vous déjà fait appel à une aide extérieure (internet, famille, ami, collègue, enfants) pour décrypter ?	52	10
4/ Avez-vous déjà fait appel à un tiers professionnel (avocat, juriste, médecin, ou autre) pour décrypter ?	34	28

Atelier de l'après-midi : « les mots trompeurs »

Un atelier d'écriture de 45 mn pour se permettre (ou ne pas se permettre) d'employer des mots inconnus dans un texte et s'interroger sur les difficultés de la langue française.